



**Déclaration de B Lab concernant l'industrie de l'eau en bouteille et la certification B Corp
Mise à jour en avril 2021**

Le Conseil consultatif sur les Normes indépendant de B Lab a pris la décision suivante concernant l'éligibilité à la certification B Corp pour les entreprises d'eau embouteillée :

Pour être éligibles à la certification B Corp, les entreprises d'eau en bouteille sont tenues de se soumettre à un examen additionnel par le Conseil consultatif sur les Normes et de publier sur leur profil public B Corp les méthodes auxquelles elles ont recours pour remédier aux principaux problèmes de l'industrie.

Processus : Le présent document et la décision du Conseil consultatif sur les Normes ont été établis à partir d'une recherche indépendante menée par B Lab sur l'industrie de l'eau et des boissons en bouteille afin de comprendre ses répercussions significatives, aussi bien positives que négatives, suite à la demande d'une partie prenante intéressée. Un résumé des recherches effectuées a été inclus dans les notes de bas de page du document, aux côtés d'une analyse des paramètres de transparence du SASB pour l'industrie des boissons non alcoolisées, à des fins d'alignement. B Lab procède à des procédures similaires, en plus d'un examen réalisé par le Conseil consultatif sur les Normes concernant d'autres industries ou pratiques lorsque cela s'avère nécessaire, puis publie les résultats.

Justification :

Selon le principe directeur de la certification B Corp, « nous nous engageons en faveur de quelque chose, pas contre quelque chose ». Dans ce sens, l'Évaluation B Impact Assessment porte principalement sur l'impact positif d'une entreprise et sa gestion proactive. B Lab et le Conseil consultatif sur les Normes ne s'opposent pas à la certification d'une industrie en particulier, et ne prennent pas non plus position sur des questions de politique publique concernant le rôle du gouvernement et de l'entreprise privée.

À elle seule, l'Évaluation B Impact Assessment reste cependant insuffisante pour évaluer l'impact négatif potentiel de l'industrie de l'eau en bouteille. Elle est personnalisée en fonction de la taille, du secteur et du marché géographique de l'entreprise, mais cela ne lui permet pas toujours d'analyser en profondeur les aspects potentiellement controversés d'une industrie ou d'un produit spécifique.

Par le biais d'une recherche sur l'industrie et d'une consultation des parties prenantes, B Lab reconnaît que, bien qu'elle fournisse un bien essentiel et qu'elle soit particulièrement bénéfique dans certaines circonstances (dans le Sud) où l'accès à l'eau propre est une rareté, l'industrie de l'eau embouteillée est sujette à controverse, notamment pour les raisons décrites dans les paragraphes qui suivent. Le Conseil consultatif sur les Normes de B Lab évaluera les entreprises d'eau embouteillée et les mesures d'atténuation qu'elles ont prises à l'égard des éventuelles répercussions négatives avant la certification, afin de s'assurer qu'une fois certifiées B Corp, celles-ci les gèreront de manière proactive et feront preuve de leadership sur ces questions.

Bien que B Lab et son Conseil consultatif sur les Normes puissent approuver la certification d'une entreprise d'eau en bouteille sur la base du cadre présenté ci-dessous, la certification B Corp valorise également la transparence. Par conséquent, toutes les entreprises d'eau embouteillée qui obtiennent la certification B Corp seront tenues de publier sur leur profil B Corp les méthodes auxquelles elles ont recours pour remédier à ces problèmes, pour ainsi permettre aux parties intéressées de se faire leur propre opinion.

Cadre pour l'évaluation des enjeux dans l'industrie de l'eau embouteillée :

En ce qui concerne l'industrie de l'eau embouteillée, des préoccupations dépassent le cadre de l'Évaluation B Impact Assessment ; celles-ci portent sur l'utilisation (et l'extraction) durable de l'eau, les droits d'accès à l'eau et la tarification équitable, ainsi que le cycle de vie des emballages et la gestion des déchets.¹ Des précisions sur chacun de ces sujets sont fournies dans les paragraphes suivants.

Ce cadre n'est pas conçu comme un ensemble de règles régissant l'éligibilité à la certification B Corp, mais plutôt comme un ensemble de lignes directrices à appliquer lors de l'évaluation des circonstances particulières d'une entreprise. Ces facteurs seront considérés de manière holistique, conjointement et en tenant compte des répercussions positives de l'entreprise dans son ensemble, telles que quantifiées dans l'Évaluation B Impact Assessment, afin de déterminer si l'entreprise a fait preuve des qualités et des pratiques de gestion nécessaires pour être reconnue comme un leader dans le secteur et dans le mouvement international qui promeut le commerce comme force pour faire le bien.

Gestion durable :

(MISE À JOUR en avril 2021)

La question de la gestion durable de l'eau embouteillée, et de l'eau en général, est au cœur des préoccupations, qu'elle provienne de sources d'eau municipales ou directement de sources naturelles. Les entreprises peuvent extraire l'eau à un rythme qui épuise progressivement la

¹ Selon le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), l'utilisation de l'eau et la gestion du cycle de vie des emballages sont des sujets importants pour l'industrie des boissons non alcoolisées.

source d'eau, affectant non seulement la gestion à long terme de l'entreprise, mais aussi les communautés et les écosystèmes qui dépendent de ces sources.

B Lab analysera les pratiques de gestion adoptées par une entreprise pour minimiser et/ou éviter l'extraction à une échelle ou à un niveau qui affectera de manière significative la nappe phréatique ou l'accès à l'eau pour d'autres personnes, en tenant compte de la réalimentation ou du débit normal de la source d'eau. Il est également attendu des entreprises qu'elles minimisent le risque de contamination des réserves d'eau de par leurs méthodes d'extraction, ainsi que la consommation d'eau et/ou d'énergie utilisée au cours du processus d'extraction, de purification (si nécessaire) et de mise en bouteille.²

Entreprises dont les activités portent sur des sources d'eau exploitées de manière excessive ou abusive

Dans les régions où les sources d'eau font l'objet de concessions abusives³ ou sont surexploitées⁴, même si l'extraction individuelle d'eau par une entreprise d'eau embouteillée peut être faible, une telle activité se traduit par des pratiques qui contribuent collectivement à une pression sur les sources d'eau, de sorte que les exigences décrites précédemment ne permettent pas d'évaluer ces entreprises. Plus précisément, les entreprises de production d'eau embouteillée qui surexploitent des sources d'eau ou font l'objet de concessions abusives (selon des organismes indépendants) devront démontrer qu'elles satisfont aux exigences supplémentaires suivantes afin d'atténuer la pression exercée sur les sources d'eau :

1. Des initiatives et objectifs en matière d'utilisation rationnelle de l'eau dans au moins chacune de leurs usines situées sur des sources d'eau désignées de manière indépendante comme faisant l'objet de concessions abusives ou sont surexploitées
2. Des initiatives d'action collective sur les sources d'eau surexploitées, visant à la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant où se trouvent les sites d'exploitation

Ces entreprises feront l'objet d'un examen au moment de la recertification de l'entreprise, dans le but de mesurer les progrès qu'elles ont réalisés dans le cadre de ces initiatives et de déterminer le contexte plus large et le statut du niveau de concession ou de surexploitation dans la région, ainsi que d'établir si des mesures supplémentaires sont nécessaires. Il est

² Certaines méthodes utilisées peuvent donc être questionnées, notamment l'osmose inverse, qui est efficace pour la purification de l'eau mais consomme beaucoup d'énergie et peut produire des eaux usées.

³ Sources d'eau où le volume de la licence collective dépasse le volume de recharge annuel moyen des aquifères, alors que les volumes réels d'extraction d'eau peuvent être différents. Une source d'eau exploitée en concession peut également être surexploitée.

⁴ Sont considérés comme surexploités les aquifères dans lesquels l'extraction des eaux souterraines dépasse le volume de recharge annuel moyen, de telle sorte que la persistance de cette condition pendant de longues périodes occasionne des impacts environnementaux tels que l'épuisement des sources, des lacs, des zones humides ; la diminution ou la disparition du débit de base des rivières ; la baisse permanente du niveau des eaux souterraines ; la pénétration d'eau salée, etc.

(Source : [CONAGUA](#) 2018)

également recommandé aux entreprises dont les activités ont lieu dans des régions où les sources d'eau font l'objet d'une concession abusive et d'une surexploitation de déterminer dans quelles circonstances elles devraient effectivement cesser d'extraire de l'eau de ces zones et envisager d'autres solutions.

Accès à l'eau :

(MISE À JOUR en novembre 2020)

L'utilisation de l'eau elle-même suscite des controverses, mais aussi les méthodes utilisées par les entreprises pour accéder à l'eau et à la privatisation de ce qui est considéré comme un « bien public ». À défaut d'une rémunération suffisante des droits sur les ressources en eau par rapport à leur juste valeur marchande, ce qui, dans certaines circonstances, revient à privatiser l'eau et à réduire les ressources nécessaires pour soutenir les infrastructures municipales, les préoccupations d'ordre pratique sont nombreuses.⁵ Il arrive que les entreprises d'eau embouteillée exploitent la seule source d'eau potable d'une communauté ou d'une région donnée, ce qui peut avoir des effets négatifs sur les communautés locales, notamment en les obligeant à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en eau, en tarissant les sources d'eau naturelles et en limitant l'utilisation de l'eau.⁶ Il arrive également que les terres ou les droits soient détenus directement par l'entreprise. Les frais ou les taxes payés pour l'extraction de l'eau peuvent varier considérablement, se baser sur le volume utilisé ou extrait, sur un montant forfaitaire ou bien être inexistant. Dans de nombreux cas, les entreprises elles-mêmes n'ont qu'un contrôle limité sur ces structures de paiement, en fonction de leur taille et de leur situation géographique, bien que certaines puissent s'adonner au lobbying pour faire voter des politiques qui leur soient favorables.

B Lab analysera les modalités selon lesquelles l'entreprise a obtenu l'accès à l'eau, y compris la propriété des terres, les contrats et les tarifs payés avec et aux sources municipales ou aux gouvernements, afin de confirmer que les droits sur l'eau sont obtenus et compensés de manière équitable.

- Les entreprises d'eau en bouteille se doivent de ne pas s'engager dans des activités de lobbying ou de plaider en faveur d'une eau bon marché ou de l'affaiblissement des réglementations relatives à l'accès à l'eau. Aucune préoccupation significative, importante et justifiée des parties prenantes concernant l'accès à l'eau de l'entreprise ne doit avoir été formulée.
- Les entreprises d'eau embouteillée qui ne paient pas de redevance selon le volume doivent déployer des initiatives en faveur d'une action collective et/ou d'un engagement avec les parties prenantes, en vue d'améliorer la qualité, l'accès et la disponibilité de l'eau dans le bassin versant où se trouve l'entreprise.

⁵ https://www.vice.com/en_ca/article/zn85qw/a-look-into-nestles-controversial-water-bottling-business-in-canada

⁶ <https://www.providencejournal.com/news/20200221/states-seek-to-ban-bottling-companies-from-tapping-local-groundwater>

Voici quelques exemples qui illustrent le respect de l'exigence d'action collective et d'engagement des parties prenantes :

- L'entreprise crée un fonds interne lié au volume d'eau extrait en fixant, par exemple, un prix interne de l'eau égal au tarif pratiqué par la municipalité dans la communauté d'exploitation de l'entreprise, et investit ce montant dans des programmes communautaires et des actions collectives qui visent à améliorer l'accès à l'eau, sa qualité et sa disponibilité dans le bassin versant où se trouve l'entreprise.
- L'entreprise a établi un partenariat avec les entreprises publiques de distribution d'eau pour mutualiser les ressources, les connaissances et les compétences, ainsi que pour les soutenir dans le développement d'infrastructures hydrauliques adéquates.
- L'entreprise partage ses données hydrogéologiques avec les parties prenantes locales pour améliorer leur compréhension des conditions du bassin versant et encourager les activités de recherche.
- L'entreprise mène des campagnes d'éducation et de sensibilisation au stress hydrique dans la communauté où elle est implantée, en partenariat avec les parties prenantes locales.

Les entreprises qui satisfont aux exigences susmentionnées seront également tenues de publier sur leur profil B Corp leurs politiques et pratiques en la matière.

Déchets :

L'eau embouteillée produit également de grandes quantités de déchets plastiques, notamment sous la forme de bouteilles en plastique à usage unique. Malgré le fait que « le taux de recyclage des bouteilles d'eau en plastique PET à usage unique a doublé au cours des neuf dernières années »⁷, des voix s'élèvent pour dénoncer le fait que la grande majorité des bouteilles achetées ne sont pas correctement recyclées, en particulier dans les pays du Sud où les systèmes de recyclage du plastique sont peu efficaces voire inexistants. Même aux États-Unis, le Water Project estime que les décharges américaines « débordent de 2 millions de tonnes de bouteilles d'eau jetées ».⁸ Les entreprises s'efforcent de résoudre le problème des déchets au niveau des intrants, mais les études indiquent actuellement que seulement 21 % des bouteilles ont un contenu recyclé, et sur ces 21 %, le contenu recyclé moyen est d'environ 20 % par contenant.⁹

B Lab analysera les pratiques que l'entreprise a mis en place pour minimiser les intrants de l'emballage (réduction à la source), les substituer par des matériaux plus durables ou recyclés, et gérer les déchets à la sortie (soutien aux programmes de recyclage).

⁷ <http://www.bottledwater.org/education/recycling>

⁸ https://thewaterproject.org/bottled_water_wasteful

⁹ <http://www.recyclingtoday.com/article/water-bottle-weight-decreases-recycled-content-increases/>

Bien qu'une évaluation globale soit toujours nécessaire, les attributs suivants seront examinés avec une attention particulière lors de l'examen de l'éligibilité à la certification B Corp :

- (1) L'absence de systèmes de gestion en place pour déterminer le taux d'extraction de l'eau par rapport au débit, l'extraction régulière de l'eau au-delà du taux naturel de l'aquifère, ou l'extraction continue à grande échelle dans des zones identifiées comme ayant des niveaux d'eau faibles ou menacés.
- (2) Les négociations contractuelles permettant à l'entreprise d'éviter le paiement de l'eau utilisée ou le paiement d'un montant excessivement inférieur aux taux courants du marché pour l'eau.
- (3) L'utilisation d'une quantité insuffisante de matériaux recyclés dans les bouteilles en plastique, notamment avec un volume total de non recyclés supérieur à la moyenne du secteur.

Ce cadre a été conçu spécifiquement pour les entreprises spécialisées dans l'eau embouteillée, du fait que l'industrie fournit un produit qui est également distribué comme un bien public par le biais des services municipaux. B Lab reconnaît également que les entreprises de l'industrie des boissons en général sont confrontées à d'importants problèmes similaires, sans oublier les problèmes liés à l'utilisation de l'eau pour de nombreux types d'entreprises à grande échelle, et envisagera d'appliquer ces lignes directrices si nécessaire dans ces circonstances.

La présente déclaration est en vigueur depuis avril 2021, mais elle est susceptible d'être révisée à la lumière de nouvelles informations et de commentaires, avec l'approbation du Conseil consultatif sur les Normes. Vos commentaires sont les bienvenus.

En attendant les futures révisions du Conseil consultatif sur les Normes à ce sujet et pour permettre à B Lab d'améliorer continuellement ses normes, veuillez faire part de vos commentaires ou de vos questions au Gestionnaire de développement des normes de B Lab à l'adresse suivante : dosusky@bcorporation.net.